

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-35 du 27 Février 1979

abrogeant en ce qui concerne le Camarade
GARBA Roger les dispositions du décret
N° 77-109 du 6 mai 1977 portant nomination
des Préfets-Adjoints de Province.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
- VU le décret n° 77-109 du 6 mai 1977, portant nomination des Préfets-Adjoints de Province,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Janvier 1979 ;

DECRETE :

Article 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Camarade GARBA Roger, Préfet-Adjoint de la Province de l'Ouémé, les dispositions du décret N° 77-109 du 6 Mai 1977, portant nomination des Préfets-Adjoints de Province.

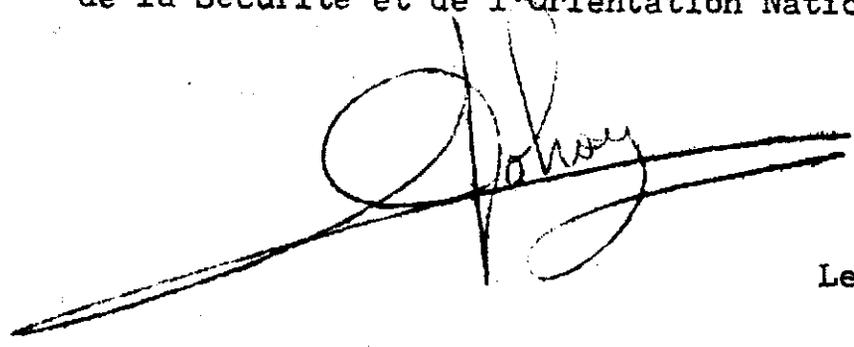
Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 19 Janvier 1979 sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 27 Février 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre délégué auprès du Président
de la République chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,



Le Ministre des Finances,

Martin DOHOU AZONHIHO



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 SGG 4 MISON 4 MF 4 Ministères 13
Intéressés 1 Gde Chanc. DCCT-ONEPI-3 IGE et ses sections 4DB-DCF-
Solde 4 DI 4 DPE au MFPT 2 DAFA du MISON 2 JORPB 1 UNB-FASJEP 4 BN 2